

ATELIER : ECHANGES LOI SAPIN 2

Bpifrance Investissement – Karine Demonet

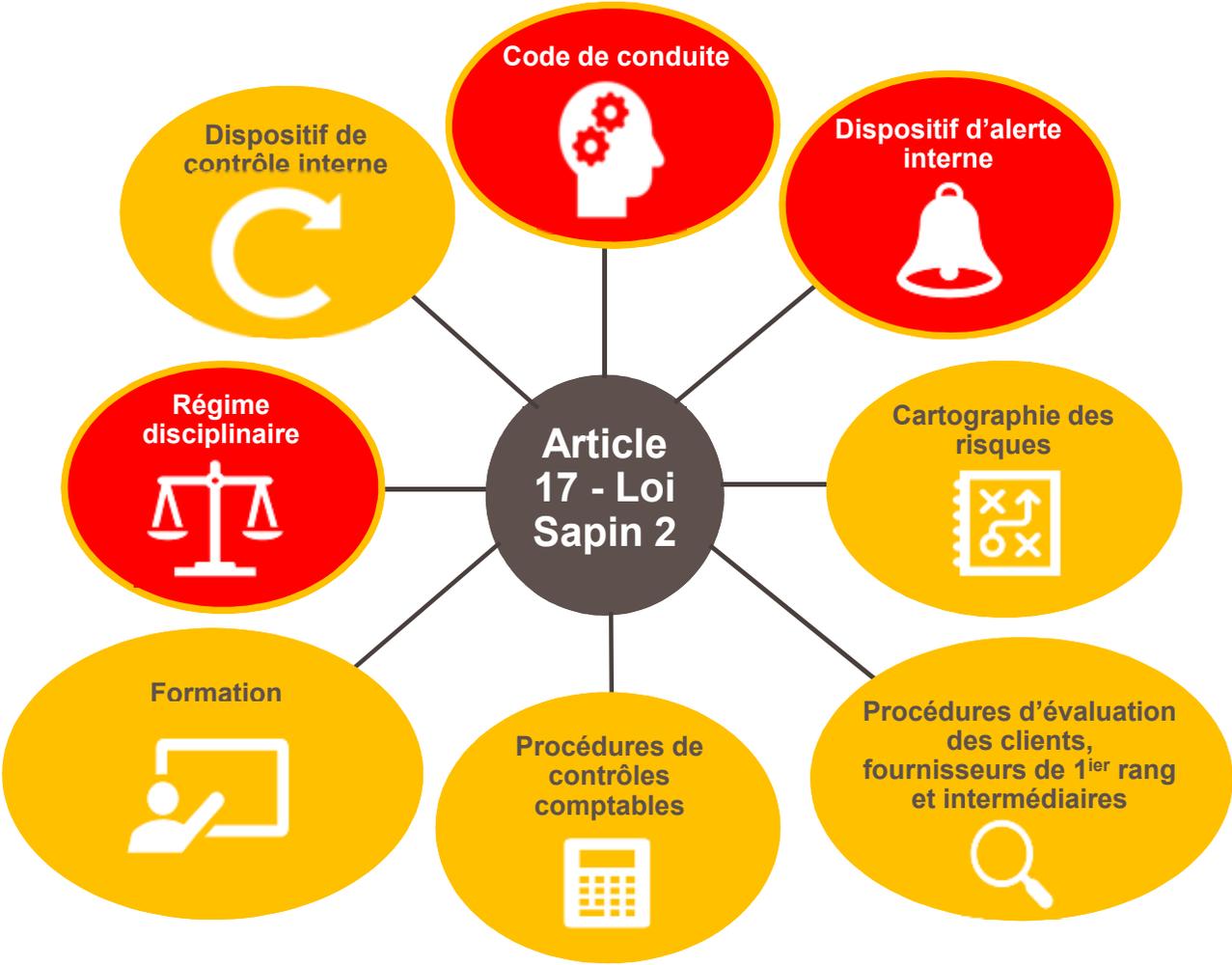
21/06/2019

Les participants sont avertis que les informations collectées et échangées à l'occasion de cet atelier « Echanges Loi Sapin 2 » sont couvertes par la confidentialité. Ainsi, ces informations ne pourraient être utilisées en dehors de cet atelier que si elles préservent l'identité et l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations ainsi que l'identité des autres participants.

En aucun cas, la responsabilité de Bpifrance ne pourra être engagée sur la base des informations échangées lors de cet atelier.

- 01.** **Introduction** - 09H00
- 02.** **Atelier 1 : Code de conduite & Régime disciplinaire** - 09h30
- 03.** **Atelier 2 : Dispositif d'alerte interne** – 10h15
- 04.** **Présentation de l'outil de droit d'alerte « Signalement.net »** - 11h00
- 05.** **Plénière de conclusion** - 11h45

01. Introduction



02. Atelier 1 : Code de conduite & Régime disciplinaire (1/3) – exemple de Nexans

Intervention de Madame Florence Carterot – Compliance Officer



02. Atelier 1 : Code de conduite & Régime disciplinaire (2/3) – exemple de Bpifrance

Politique Groupe de lutte contre la corruption – Code de Conduite

1 - Règles et directives applicables



*Thèmes également détaillés dans le Code de Déontologie de chacune des entités du Groupe Bpifrance. Certains font également l'objet d'instructions dédiées (ex. cadeaux & avantages).

Il est du **devoir de l'ensemble des collaborateurs** d'adhérer et de respecter à tout moment les règles énoncées dans le Code.

2 – Dispositif d'alerte



3 – Violation du Code de Conduite



Tout **manquement au Code de Conduite** est susceptible :

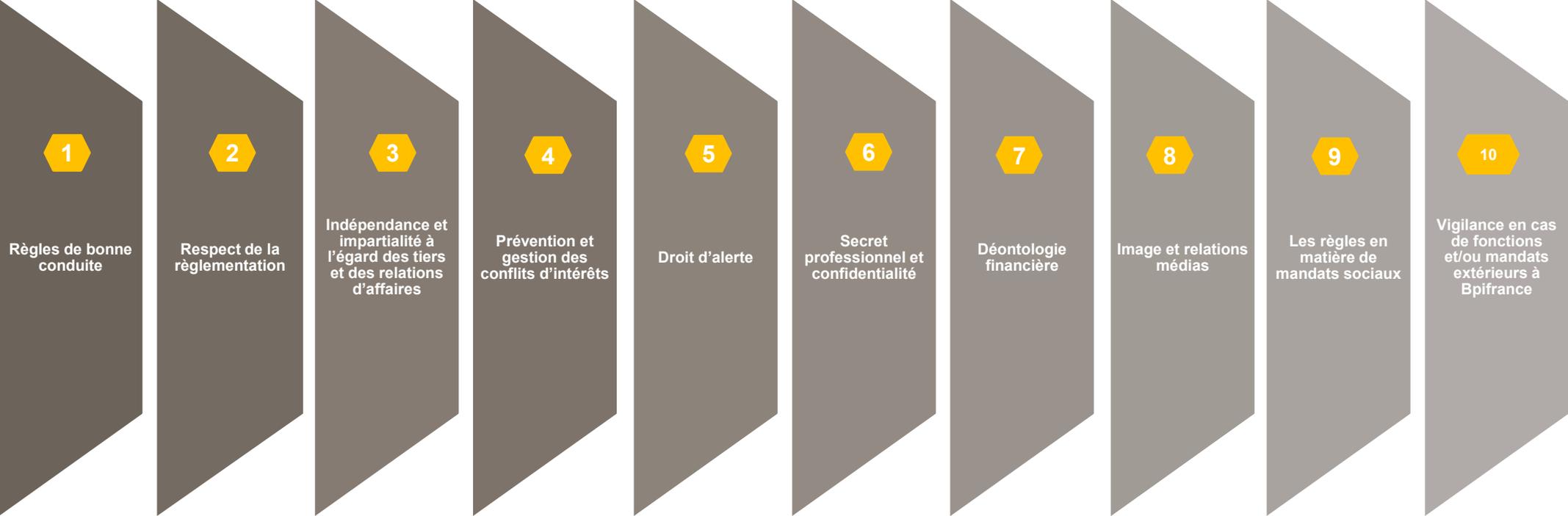
- de constituer une **faute professionnelle** et donner lieu à sanction conformément aux Règlements Intérieurs des entités concernées ;
- d'entraîner pour Bpifrance Investissement des **sanctions pécuniaires, disciplinaires et/ou des sanctions pénales.**

Extrait guide AFA : Le code de conduite anticorruption manifeste la **décision de l'instance dirigeante** d'engager l'organisation dans une démarche de prévention et de détection des faits de corruption [...], il peut renvoyer à des « **procédures** » le soin de définir, sur la base de la cartographie des risques, le détail opérationnel des comportements à respecter afin de maîtriser les situations à risques
 [...] A ce titre, il traite des cadeaux et invitations, des paiements de facilitations, des conflits d'intérêts, du mécénat, du sponsoring ainsi que, le cas échéant, de la représentation d'intérêts [...]
 [...] Le code de conduite prévoit les **conséquences disciplinaires** sanctionnant les comportements proscrits [...] lorsque ces conséquences disciplinaires sont prévues par le **règlement intérieur**, le code de conduite peut renvoyer à celui-ci
 [...] Le code de conduite est applicable à l'ensemble des collaborateurs de l'organisation [...] le code de conduite est **écrit**
 [...] rédigé en **langue française**
 [...] Le code de conduite est intégré au **règlement intérieur** [...] **mis à jour régulièrement**



02. Atelier 1 : Code de conduite & Régime disciplinaire (3/3) – exemple de Bpifrance

Les 10 « commandements » de la déontologie et de l'éthique



Vidéos de sensibilisation à destination des collaborateurs :



1) Cadeaux

https://tv.bpifrance.fr/Les-aventures-d-Archi-Episode-1-la-boite-de-chocolats_v3826.html

2) Evènement sportif

https://tv.bpifrance.fr/Les-aventures-d-Archi-Episode-3-Jeu-set-et-match_v3861.html

3) Conflits d'intérêts

<http://intranet/Metiers-support/Controle-Interne/DCCP/Les-aventures-d-Archi>

03. Atelier 2 : Dispositif d'alerte interne – exemple de Bpifrance

- Le dispositif d'alerte interne offre la faculté aux collaborateurs de s'adresser directement, dans la plus stricte confidentialité, au **Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent** pour lui faire part, de manière **désintéressée** et **de bonne foi**, de **tout constat** ou **questionnement sur un comportement potentiellement illicite, contraire à l'éthique** ou **aux règles internes de Bpifrance**, ou d'éventuels dysfonctionnements.
- Faculté également ouverte aux prestataires et intérimaires.
- Instruction relative au Droit d'alerte.



Complémentaire / alternatif

Complément des autres canaux habituels de remontée des dysfonctionnement

Nécessaire si les circonstances nécessitent une stricte confidentialité



Périmètre élargi

Communication de faits, supposés ou avérés ou de comportements laissant présumer l'existence d'un dysfonctionnement

Constaté directement par le collaborateur

Extrait guide AFA : Le dispositif d'alerte interne est la procédure mise en œuvre par les organisations afin de permettre à leurs employés, de porter à la connaissance d'une référent anticorruption, **un comportement ou une situation potentiellement contraire au code de conduite**, d'y mettre fin et de les sanctionner le cas échéant

[...] Le dispositif d'alerte interne précise le **référént** fonctionnellement désigné pour recueillir les alertes

[...] Les dispositions prises pour garantir la **confidentialité de l'identité de l'auteur** du signalement, **des faits objets du signalement** et des **personnes visées** par le signalement

[...] Il est en outre nécessaire d'ouvrir la possibilité de signalement aux **collaborateurs extérieurs et occasionnels**



Vidéo de sensibilisation à destination des collaborateurs :

https://tv.bpifrance.fr/Les-aventures-d-Archi-Episode-4-Droit-d-alerte_v3872.html

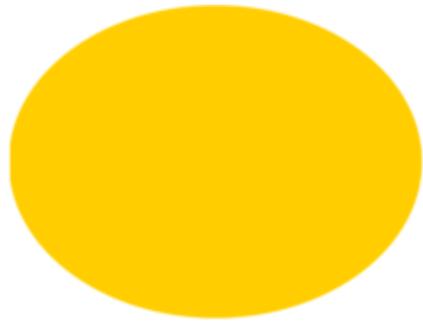
04. Présentation de l'outil de droit d'alerte « Signalement.net »

Intervention de Monsieur Olivier Trupiano – Président Fondateur Signalement.Net



05. Plénière de conclusion





**SERVIR
L'AVENIR**

